

il faut qu'une certaine surveillance s'exerce à la fois sur les dépenses relatives à la défense et sur celles qui n'ont pas trait à la défense; or aucune mesure n'a encore été prise en ce sens. C'est à cause de l'impartialité dont témoigne le rapport de la commission du Sénat dont je viens de parler, que j'ai mentionné le nom du sénateur Crerar.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je ne crois pas que les noms des membres de l'autre endroit doivent être mentionnés au cours d'un débat au sein de cette Chambre.

**M. Knowles:** Qu'ils reposent en paix.

**M. Drew:** Je parle maintenant de la déclaration contenue dans le discours du trône au sujet de la télévision.

**M. Pouliot:** Pourquoi ne pas suggérer Arthur Meighen?

**M. Drew:** Je ne pourrais concevoir une meilleure nomination. Ce serait pour le Gouvernement une excellente façon de prouver son impartialité que de suivre l'exemple du gouvernement des États-Unis en désignant à ce poste élevé le chef d'un autre parti, qui a rempli déjà les plus hautes fonctions.

**M. Cruickshank:** Nous vous donnerons une situation un de ces jours.

**M. Drew:** Je voudrais maintenant parler de la télévision. Il en est question dans le discours du trône.

**M. Cruickshank:** Vous vous débrouillez pas mal là-dedans.

**M. Fleming:** Voici le ministre du Revenu national (M. McCann).

**M. Drew:** C'est là une question qu'il nous sera possible d'étudier d'une façon détaillée lorsque nous serons saisis d'un projet de loi destiné à donner forme législative à la déclaration du discours du trône. Je crois bon, néanmoins, de mentionner deux aspects de cette déclaration. Souvent, lorsqu'on pressait le Gouvernement d'intervenir d'une façon quelconque dans le domaine de la radiodiffusion ou de la télévision, on s'est entendu répondre que Radio-Canada, en tant qu'organisme autonome, était libre de ses actes et que le Gouvernement ne saurait songer à lui dicter sa façon d'agir. Il reste que le discours du trône nous explique que le premier ministre (M. St-Laurent) a effectivement déjà laissé prévoir, à Montréal, la création de nouveaux postes de télévision et que c'est par suite de cette déclaration qu'on entend aujourd'hui nous saisir d'un projet de loi à cette fin. Mais cela, justement, soulève un doute en nos esprits. Si la déclaration du discours du trône est exacte,

la réponse qu'on nous a déjà donnée à ce sujet ne semble guère conforme au rapport dont il est question cette fois-ci.

L'autre point que je voudrais signaler est celui-ci: on nous annonce que Winnipeg, Vancouver et Halifax seront dotées de postes de télévision. Cela veut dire qu'une très grande partie du Canada n'aurait pas la chance de jouir de la télévision et, en termes plutôt vagues, on nous dit que l'on étudiera les demandes d'établissement de postes privés de télévision dans ces régions. D'après les termes employés dans le discours du trône, on ne saurait voir d'autre interprétation que la suivante: aucun permis de poste privé de télévision ne sera accordé dans les villes qui possèdent ou qui doivent éventuellement posséder des postes de Radio-Canada. Cela veut dire que l'on nous privera des avantages que comporte l'établissement de postes concurrents, qui amélioreraient beaucoup les programmes télévisés au Canada; cela laisse entendre également que la société Radio-Canada a l'intention de garder le monopole de la télévision dans les régions qu'elle estime les plus profitables du point de vue commercial.

Cette manière de voir me semble s'éloigner étrangement de la décision que le gouvernement du Royaume-Uni a prise il y a deux semaines à peine, par laquelle ce gouvernement, tout en conservant le monopole sur la radiodiffusion à un point jamais vu au Canada, établit qu'il y a une différence entre la radiodiffusion ordinaire et la télévision, et, à cause de cela, se propose de permettre à des postes privés concurrents de télévision de s'établir dans les îles Britanniques. J'aimerais rappeler aux honorables députés l'explication qui a été donnée juste avant que nous nous ajournions au début de l'été, à savoir: pourquoi le Gouvernement s'opposait à la télévision privée.

On nous disait alors que les Canadiens ne voulaient pas de programmes du genre de ceux qui sont télévisés aux États-Unis et que l'objet du régime envisagé pour le pays était de protéger nos gens contre ce genre d'émissions.

Aussi qu'elle n'a pas été ma surprise d'apprendre un peu plus tard que Radio-Canada avait établi, à grands frais, un réseau de relayage par micro-ondes la reliant à Buffalo, afin d'y capter les émissions américaines mêmes dont on entendait nous protéger. De fait, nous n'obtenons pas ces émissions, les réalisateurs américains refusant de consentir à Radio-Canada des tarifs de faveur. La source où l'on devait obtenir, de Buffalo, de grands programmes canadiens est toujours à sec et le relayage par micro-ondes ne fonctionne pas, bien qu'il ait été installé à grands frais.